

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 19 FÉVRIER 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LUNDI 19 FÉVRIER À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M.PAVARD, M. DESPRÉS, M. BARADE, M. GUÉNÉ, M. HEBERT, M. LEFEUVRE, M. VIVIER, Mme PINEAU, Mme MICHALAKI, Mme FERANDO, Mme FOLAN, Mme MARTIN-SERUS, Mme PREMARTIN,
<u>Avaient donné pouvoir</u>	Mme PROVOTS donne pouvoir à M. PAVARD

- Désignation du secrétaire de Séance : Mme Betty FOLAN.
- Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2024 : approuvé à l'unanimité

**Affaires Générales**

**1 – Cloches électroniques de l'église Saint-Martin**

**Délibération 1902202401**

La commission travaux s'est réunie le 5 février afin d'étudier les différentes possibilités. Lors de cette commission, Monsieur Le Maire a évoqué les différents aspects négatifs de l'absence de cloches et il a informé l'ensemble des membres de la commission que l'installation des cloches électroniques serait le palliatif économique et rapide en attendant de trouver le financement de la réparation.

Après une concertation, la commission propose

- De descendre les cloches,
- De les mettre en exposition (nettoyage préalable à faire,)
- De faire appel à une plateforme de financement participatif pour les travaux,
- D'acheter les cloches électroniques à la Société Mamias d'un montant de 5 470 € HT ou à la Société Gougeon d'un montant de 7 906 € H.T

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que dans l'hypothèse si on accepte les cloches électroniques, le délai d'installation est de trois semaines. Les cloches pourraient être installées pour Pâques.

Madame MARTIN SÉRUS présente les investigations qu'elle a réalisé à l'ensemble du Conseil Municipal. Elle a pris contact auprès de différents partenaires et a fait des recherches auprès des Archives Départementales. Elle fait savoir que sa visite aux Archives Départementales a été très enrichissante et lui a permis d'avoir des informations sur Amédée Bollée, Fondateur des cloches françaises. Dans l'église de Saint-Martin, la cloche n°1 d'Amédée Bollée datant de 1845 a un diamètre de 1130 et un poids de 801 kg, travaux d'éclatement du noyau central, fissure d'anse visible, début de fissure sur deux anses. et la cloche n°2 Lechesne au Mans datant de 1837 a un diamètre 1010 et un poids de 602 kg, fissure de la jupe signalée depuis 1993.

## Présentation des devis concernant l'achat des cloches électroniques et la réparation des deux cloches

### **1) Achat de cloches électroniques**

L'achat des cloches électroniques s'élèvent à un montant H.T de 5 470 euros. Il n'y aura pas de subvention et de mécénat possible pour l'achat des cloches électroniques. La Commune financera elle-même l'achat des cloches électroniques.

### **2) Réparation de la cloche Bollée**

Le total de la réparation de la cloche Bollée s'élève à un montant H.T de 19 370 euros. Le département peut accorder une subvention de 3778 euros H.T et la Commune investira la somme de 5 470 euros H.T.

Il restera à charge la somme de 9 648 euros H.T, possibilité de faire un mécénat.

### **3) Réparation des deux cloches**

Le total de la réparation des deux cloches s'élève à un montant H.T de 37 343 euros. Le département peut accorder une subvention de 7 478 euros H.T et la Commune investira la somme de 5 470 euros H.T.

Il restera à charge la somme de 24 405 euros HT, possibilité de faire un mécénat ou d'un fonds d'investissement local jusqu'à 24 850 euros H.T.

Madame MICHALAKI informe l'ensemble du Conseil Municipal que la notification de subvention peut être différente par rapport au montant espéré.

Madame MARTIN SÉRUS présente le dérouler des travaux concernant la réparation des deux cloches

- 1) Descendre les cloches pour Pâques,
- 2) Présentation de l'exposition mi-mai,
- 3) Conférence historique avec Quentin BOISNIER, ouverture du mécénat.
- 4) Transport des cloches,
- 5) Restauration des cloches,
- 6) Visite de l'atelier,
- 7) Retour et conférence technique,
- 8) Bénédiction et installation.

L'entreprise BODET interviendra mercredi 28 février 2024 pour le contrôle annuel et tenter de remettre le tintement de la cloche Bollée en marche.

Madame MARTIN SÉRUS informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'elle doit rencontrer Mme FROIDVEAUX du CAUE pour la partie subvention au mois de mars

Monsieur Le Maire consulte l'ensemble du Conseil Municipal pour le choix entre l'option 1 (cloches électroniques) ou l'option 2 (réparation d'une cloche). Enfin si le mécénat est très favorable, Le Conseil se réserve la possibilité de réparer les deux cloches (option 3).

Après débat, le Conseil choisit l'option 2 par  
11 voix pour,  
3 abstentions.

## Finances

### 2° Autorisation de virements de crédits pour le budget commune 2024 Délibération n° 1902202402

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Ainsi, si une dépense nouvelle d'investissement devait intervenir après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et avant le vote du budget, celle-ci devrait faire l'objet d'une délibération.

Il convient donc de prendre cette délibération pour régler la facture suivante :

Poleniz pour l'achat de 5 cages à ragondins une entrée pour un montant de 289,98 euros TTC à l'imputation 2158, chapitre 21.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentée la présente délibération et autorise M. le Maire à payer la facture d'investissement**

## INFORMATIONS

### a) PLU :

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que suite à la liquidation judiciaire de Futur Proche, il faut relancer une consultation.

Comme la première étude, nous relançons, en partenariat avec la commune de Fercé-sur-Sarthe une nouvelle consultation auprès de 5 bureaux d'étude.

### b) PROJET ÉCOLE

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre contact avec un assistant maître d'ouvrage (AMO). Le Conseil décide de contacter Carré d'Aire.

**La séance est levée à 22 h 10**